

Protection de l'Enfance : Interpellation des URIOPSS BFC et CENTRE

 Publié le 19 juillet 2021

 De Uriopss Bourgogne-Franche-Comté

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE



INFO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Pour rappel, dans le cadre de la réunion avec la DIRPJJ Grand Centre du 15 mars dernier, les Fédérations associatives ont été sollicitées pour travailler sur les états généraux du placement et pour faire des préconisations. Au-delà du seul secteur de la protection judiciaire de la jeunesse, les URIOPSS Centre Val de Loire et BFC ont souhaité travailler ensemble sur cette notion de placement au sein de la protection de l'enfance.

Une Réunion interrégionale des acteurs de protection de l'enfance Centre Val de Loire - Bourgogne Franche Comté a été organisée le 20 mai 2021 en visio-conférence.

Retrouvez dans la Fiche n°106393 le relevé de notes du 20 mai 2021 (accès adhérent).

Suite à ces remontées d'information, Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre Val de Loire et Bernard QUARETTA, Président de l'URIOPSS BFC ont interpellé le Directeur Interrégional PJJ et les Présidents des Conseils Départementaux de chaque région.

Retrouvez ci-joint (en accès adhérent) les courriers d'interpellation du Directeur Interrégional PJJ et des Présidents des Conseils Départementaux de la Région BFC, ainsi que la note technique.

Contact URIOPSS BFC :

Catherine SERRE, c.serre@uriopss-bfc.fr

03 80 68 47 20

Prise de position du 19/07/2021

Numéro de fiche
105.14 Ko